Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Episode de pollution à l'ozone en Val-d'Oise.

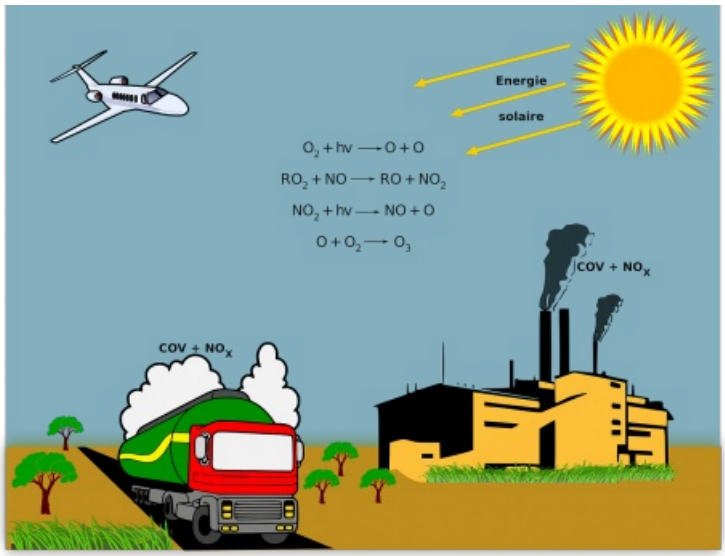

Un épisode de pollution à l'ozone est prévu pour le 06/09/2023 sur le département du Val-d'Oise. Le niveau de concentration de ce polluant dans l'air devrait être compris entre 135 µg/m³ et 160 µg/m³.

En conséquence, les consignes suivantes sont édictées :

- ***Concernant le trafic routier :***

- Différer,si possible,les déplacements routiers en Île-de-France.

- Utiliser de préférence les véhicules les moins polluants.

- Privilégier le covoiturage, les réseaux de transport en commun et les modes actifs de déplacement (marche, vélo, etc.).

- Réduire la vitesse des véhicules sur l'ensemble de la région île-de-France :

  - à 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
  - à 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110 km/h ;
  - à 70 km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 90 km/h,ainsi que sur les routes nationales et départementales limitées à 80 km/h ou à 90 km/h.

- Contourner l'agglomération par la rocade francilienne pour les poids-lourds en transit dont le PTAC excède 3,5 tonnes.

- Utiliser les aménagements mis en place au sein des établissements professionnels pour organiser les déplacements domicile-travail (plan de mobilité, télétravail, adaptation des horaires, etc***)***

- ***Recommandation complémentaire :***

Veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par la pratique d'activités émettrices de substances polluantes.

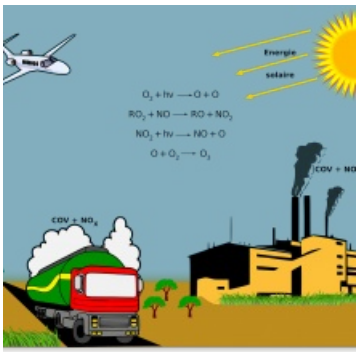

Infos pratiques

L'ozone peut provoquer des irritations au niveau des yeux, des toux et des problèmes pulmonaires, surtout chez les enfants et les personnes asthmatiques.

Documents

Message sur les recommandations sanitaires et comportementales à suivre ainsi que les mesures édictées,